

MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA NORME NF C 15-100 (locaux à usage d'habitation : amendements et interprétations techniques)



🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)

PUBLIC

Chefs d'entreprises, artisans, conjoints collaborateurs, salariés

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir au minimum 18 ans

Installateurs électriciens et techniciens désirant mettre à jour leurs connaissances sur la norme NF C 15-100 et connaissant les exigences techniques de la norme NF C 15-100 – version 2002

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Animation à partir d'un support
Explication des nouveautés apportées par les amendements A1, A2 et A3
Interprétations techniques de la norme NF C 15-100

VALIDATION

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests...

Délivrance d'une attestation en fin de formation

À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE



www.crefab.fr

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- ➔ Approfondir ses connaissances sur la norme NF C 15-100 et ses évolutions, ainsi que sur l'Attestation de Conformité visée

PROGRAMME

Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002

La mise à jour de 2005

L'amendement A4 de mai 2015 (intégrant les parkings de stationnement)

L'amendement A5 de 2015

- Révision de la partie 7-701 : locaux contenant une baignoire ou une douche
- Titre 10 – installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de juin 2005)
- 10.1 – installations électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
- 10.2 – installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- Titre 11 – installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

Interprétations techniques

Infrastructures de recharge des véhicules électriques : Guide UTEC C15-722

L'attestation de conformité

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP

ANTENNE DE L'EURE
67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME
7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE
1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57